



N° 06.02.2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 28 février à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis en distanciel, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

**Date de convocation :** le 17 février 2022 - Secrétaire de séance : Catherine STROH, maire de La Ferté-Vidame

**Nombre de délégués en exercice : 34 - Délégués présents : 20 – Délégués excusés : 14**

**CC Forêts du Perche : 8**

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE, Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christelle LORIN, Marie-Christine LOYER, Philippe PENNY, Catherine STROH ;

**CC Terres du Perche : 5**

Frédéric BLAZEJEWSKI, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, René ROUSSELLE,

**CC du Perche : 7+1 suppléant**

Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Nathalie BRUNET, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU,

**Représenté : 1**

Philippe RUHLMANN par Stéphane COURPOTIN mairie d'Arcisses son suppléant

**Absents excusés : 14**

Eric GERARD, Michel THOMAS, Victor PROVOT, David MONNIER, Jean-Claude CHEVEE, Christophe BARRAL, Thomas BLONSKY, Gérard DESVAUX, Jean-Michel CERCEAU, Marc MOCOgni, Claude EPINETTE, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Michel THIBAUT.

**Invités complémentaires :**

Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou ; Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Luc LAMIRAUULT député d'Eure-et-Loir

**Objet : Réponse à l'AMI régional programme LEADER 2023-2027**

Madame la Présidente explique que la Région Centre Val de Loire a porté à la connaissance des territoires de projet l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la prochaine programmation du fonds européen LEADER 2023-2027. En prévoyant une intervention LEADER de 22 millions d'euros sur le territoire d'une vingtaine de Groupes d'action locale pour les 5 prochaines années, elle entend, au sein de ces territoires « résilients », « favoriser un développement local équilibré » « autour de stratégies multisectorielles et intégrées ».

Jérôme CLEMENT rappelle que LEADER est un programme européen dédié aux démarches innovantes de développement rural. En bénéficiant n'est pas automatique et l'obtention d'un tel programme est soumise à une candidature répondant à un cahier des charges spécifiques. Il rappelle également, avec quelques exemples des précédents programmes LEADER, que les « **démarches innovantes, partenariales, de coopération** » font partie depuis de nombreuses années de l'ADN des actions de développement portées par le territoire du Perche (4 programmes LEADER de rang, réussite du dispositif **A VOS ID** remarquée par les élus régionaux, coopérations à l'échelle du Grand Perche historique avec les territoires de l'Orne et de la Sarthe, plus récemment, dans le cadre du programme Territoire d'Industrie...) ...

Pour la programmation 2023-2027, la Région Centre-Val de Loire (autorité de gestion), envisage de doter ce programme d'une enveloppe globale de 22 millions € pour une vingtaine de territoires (soit une moyenne de 200 000 €/an pendant 5 ans). Un AMI est en cours avec un délai de réponse au 28 février.

Madame la Présidente explique que la prochaine candidature sera corrélée avec le projet de territoire (SCOT, CRTE, CRST, PCAET, PAT ...). L'objectif est ainsi de développer et de valoriser le territoire de façon **durable** en misant, comme les investissements emblématiques réalisés récemment le démontrent, sur la **réhabilitation** urbaine et l'amélioration de l'habitat pour **limiter l'artificialisation des sols**, la relance de nos entreprises et de nos services (industries, commerces et activités touristiques...) tout en veillant à **préserv**er parallèlement, au sein d'un territoire reconnu Parc Naturel régional, la **biodiversité**, notre **ressource en eau** et le **bien-être** de nos



N° 06.02.2022

**concitoyens** (Programme Alimentaire Territorial porté par le PNR, accompagnement des circuits courts et de l'agriculture biologique, des **mobilités douces**, développement d'**espaces multifonctionnels** tels que les Tiers-lieux ...).

Aussi, le programme LEADER est une réelle opportunité pour le Perche d'innover en matière de **services de proximité** indispensables pour se maintenir et bien vivre sur le territoire, d'encourager toute la **créativité** nécessaire au développement, **localement**, de l'**emploi** et de la **formation** en utilisant les atouts et les synergies locales au plan **industriel, agricole et touristique**, tout en imaginant avec les habitants et les acteurs locaux des solutions nouvelles pour s'adapter au changement climatique.

Jérôme CLEMENT présente ensuite le contenu de l'AMI régional et la proposition de réponse du Perche d'Eure-et-Loir.

(Tableau ci-après).



**REÇU**

14 MARS 2022

SOUS-PREFECTURE  
28401 NOGENT-LE-ROTIROU CEDEX

| Annexe 1  |  | Réponse Perche / AMI Régional LEADER 2023-2027 « Bien vivre dans des territoires résilients »  |  |
|---|--|--|--|
| Axes en rapport avec les 3 axes régionaux                                 | Thématiques Perche / pistes envisagées   | En transversalité  | Liaisons avec les stratégies locales   |
| Le Perche, territoire « pilote » pour des services de proximité inclusifs | <p><b>Bien vivre</b> : développement et rapprochement de l'offre de santé de l'ensemble des publics par des solutions complémentaires aux maisons de santé et sites d'exercice regroupé (frais de cabinet de recrutement de médecins généralistes et spécialistes, équipements, équipements de télémédecine, soutien aux animations des CPTS...)</p> <p><b>Bien vieillir</b> : soutien aux initiatives innovantes publiques et/ou privées en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne des personnes âgées notamment pour le maintien durable à domicile, solutions innovantes d'habitat inclusif et/ou partagé, dispositifs et équipements permettant l'accueil de jour/services de répit...</p> <p><b>Bien grandir</b> : promotion des initiatives « pilotes » pour et portées par les jeunes, développement de l'accueil des jeunes – des activités de loisirs culturels et sportifs (notamment en lien avec le déploiement d'équipements sportifs et les animations pré-olympiques Paris 2024), accompagner le bon usage des outils numériques...</p> | <p><b>Mobilité</b> : encourager les formes itinérantes ou à distance des services notamment par le développement des transports alternatifs et l'usage des modes doux.</p> <p><b>Multifonctionnalité</b> : encourager les projets intergénérationnels et les nouveaux pôles d'initiatives locales (Tiers-Lieux)</p>            | <p>SRADETT et CRST, SCOT et CRTE Perche, Stratégie départementale en faveur du « Bien vieillir » et AAP national Territoires innovants Seniors, Réseau du Perche des Tiers-Lieux, Projets de santé des CPST locales, Plan de Mobilité Simplifié / PCAET...</p> |
| Le Perche, laboratoire d'initiatives économiques                          | <p><b>Participer localement à l'effort de réindustrialisation</b> : en déclinaison de Territoire d'industrie, soutien aux initiatives individuelles et collectives (club d'industriels) de développement et de création d'activités, projets d'écologie industrielle territoriale et d'économie circulaire (détection des mutualisations possibles selon les stades de cycle des produits et organisation inter-entreprises), matériaux biosourcés ...</p> <p><b>Agir pour la transition agricole</b> : en lien avec le Projet Alimentaire Territorial, structuration, sensibilisation et investissements pour une alimentation de qualité, accompagnement des systèmes locaux et circuits de proximité, expérimentations / petit agro-alimentaire, installation/préservation des terres...</p> <p><b>Valoriser économiquement nos atouts naturels et culturels</b> : initiatives touristiques nouvelles en faveur de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, coopération à l'échelle Grand Perche (Eure-et-Loir, Orne, Sarthe ...) ...</p>       | <p><b>Formations</b> : développement de l'offre de formation et des sites dédiés localement (dont campus, école de production...)</p> <p><b>Incubateur/coopérative d'activité et d'emploi</b> : développement d'un pôle d'initiatives locales (locaux, équipements/machines, animations...), manufactures de proximité ...</p> | <p>SRADETT, SRDEII et CRST, SCOT et CRTE Perche, Plan d'actions Territoire d'Industrie, PCAET, PAT Perche (PNR)...</p>   |
| Le Perche, modèle de territoire résilient                                 | <p><b>Changer nos pratiques</b> : solutions innovantes et structurées localement en matière de sobriété énergétique (notamment rénovation des bâtiments), systèmes locaux d'énergie renouvelable pour être moins dépendants des énergies fossiles, et de gestion/valorisation des déchets ...</p> <p><b>Préserver nos ressources et la biodiversité</b> : programmes de restauration et de préservation de la TVBN, de la ressource en eau et des terres agricoles / ZAN...</p>  | <p><b>Actions par et partagées avec les habitants/acteurs locaux</b> : sensibilisations, animations ...</p>  | <p>SRADETT et CRST, SCOT et CRTE Perche, COT ENR Eure-et-Loir, PCAET et TVB locale ...</p>   |



**Sur le choix du périmètre retenu pour le GAL :**

Celui-ci est porté naturellement sur celui du GAL en cours, c'est-à-dire le territoire du Pôle Territorial du Perche, bassin de vie retenu pour la contractualisation régionale (CRST), composé des 3 communautés de communes suivantes : Communauté de communes des Forêts du Perche, Communauté de communes de Terres de Perche et Communauté de Communes du Perche (comprenant le pôle de centralité Nogent-le-Rotrou).

Des coopérations sont déjà en cours sur un périmètre plus large et correspondant à un espace historique et une communauté de destin du Grand Perche, notamment avec l'Orne (dans le cadre du Parc Naturel régional du Perche) ou avec la Sarthe (Territoire d'industrie de la vallée de l'Huisne), et seront poursuivies. Ces territoires se situant en dehors des limites régionales évoquées dans l'AMI, il n'est pas possible de déployer une échelle plus élargie que le GAL du Perche d'Eure-et-Loir actuel.

**Sur la gouvernance :**

L'AMI indique « qu'il est demandé aux candidats d'intégrer la participation des citoyens dans la réponse à l'appel à candidatures qui suivra l'AMI, et dans les futurs comités de programmation des GAL ». De même qu'il est indiqué que « La Présidence du comité de programmation du GAL sera, de préférence, assurée par un représentant de la société civile ». Vous répondre à ces attentes, il est proposé de mobiliser fortement, comme c'est déjà le cas pour cet AMI, le Conseil de Développement qui pourra être élargi/modifié à cette occasion, pour tenir compte des thématiques envisagées pour la future candidature LEADER 2023-2027. De plus, pour tenir compte des recommandations de l'AMI, il est soumis l'idée qu'une Co-Présidence du GAL soit instituée entre la Présidence du Pôle Territorial (porteur du GAL) et la Présidence du Conseil de Développement.

Enfin, outre la société civile associée à la candidature par le biais du Conseil de Développement, la parole pourrait être donnée aux jeunes notamment en organisant des ateliers au sein des Lycées. Les membres du GAL y voient l'occasion de :

- Associer les jeunes à l'élaboration de stratégies de territoire en lien avec leur avenir (activités économiques, formation, projets de vie en local, impact environnemental de l'activité humaine ...) et leur quotidien (accueil des jeunes, loisirs et culture, sport notamment en marge des animations pré-olympiques « Paris 2024 » ...)
- Faire des jeunes des acteurs du changement des pratiques pour un territoire résilient : respect de l'environnement, changement d'usages en matière de consommation (commerces, alimentation ...)
- Renforcer la connaissance des jeunes sur l'action de l'Union Européenne grâce à la candidature (les ateliers de concertation pourraient se dérouler pendant le mois de mai le mois de l'Europe, Institutions européennes au programme des élèves de 1ères ...) puis tout au long du programme

**Sur le recours au soutien préparatoire :**

Afin de mobiliser/encadrer la concertation locale, et de permettre au projet de candidature d'être le plus efficace et intégré possible, le GAL du Perche d'Eure-et-Loir il est proposé de recourir au soutien préparatoire pour le temps passé sur l'élaboration du projet (équivalent 0,25 etp /an) ainsi qu'à un appui ciblé de spécialistes de la concertation citoyenne pour la méthodologie et l'animation des ateliers.

Puis, si la candidature du GAL du Perche d'Eure-et-Loir est retenue, il sera proposé de flécher 1,5 etp pour l'animation et la gestion du programme 2023-2027.



N° 06.02.2022

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR Séance du 28 février 2022

Pour l'ensemble de ces raisons, Madame la Présidente propose de répondre favorablement à l'AMI régional LEADER Centre Val de Loire 2023-2027.

Après un large échange de vues, les élus du Pôle Territorial du Perche valident, à l'unanimité, l'ensemble de ces propositions.

Comité syndical du 28 février 2022

La Présidente,

**Pôle Territorial du Perche PETR**

1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou

Tél. 02 37 29 00 25

Siret 200 059 777 00018

Marie-Christine LOYER

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire le

2/2



